

## Séance publique du 20 janvier 2006

### Principales interventions du groupe socialiste

Question d'actualité présentée par Didier Arnal concernant l'établissement public foncier régional *p.2*

Création et transformation de postes suite aux nouvelles compétences du Conseil général : Didier Arnal *p.5*

Bilan économique et social du Val d'Oise : Didier Arnal, Gérard Sebaoun *p.6*

Liaison autoroutière entre l'A1 et l'A15 (ex-BIP) : Gérard Sebaoun, Didier Arnal, Viviane Gris *p.14*

Aménagement et requalification des rives de Seine : Didier Arnal *p.18*

Travaux de maintenance dans les collèges : Gérard Sebaoun *p.21*

Nuisances aériennes, prise en charge de frais de déplacement : Didier Arnal *p.22*

Nouveau référentiel de Protection Maternelle et Infantile : Viviane Gris, Maurice Boscavert, Gérard Sebaoun *p. 23*

Troisième schéma gérontologique : Raymonde Le Texier *p.28*

Motion sur le STIF visant à dénoncer l'amendement « Devedjian » : Gérard Sebaoun, Didier Arnal *p.34*

## Question d'actualité

### **Monsieur ARNAL**

*« Monsieur le Président,*

*Dans une délibération du 18 février 2005 adoptée par la majorité UMP-UDF du Conseil Général, notre collectivité a demandé la création d'un établissement public foncier propre au département du Val d'Oise. Cette démarche peut paraître pleine de bons sentiments sauf à signaler que dans le même temps le Conseil Régional d'Ile-de-France opérait la même demande, mais dans une logique régionale, avec comme ambition de créer 120 000 logements sociaux, d'en réhabiliter 120 000 autres et de rééquilibrer à moyen terme les déséquilibres sociaux entre l'est et l'ouest de la Région.*

*Dans ce dossier, notre Conseil Général a préféré opter pour un positionnement politicien dans un élan partagé par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, territoires où le manque de logements sociaux est criant.*

*Depuis ces demandes, le gouvernement faisait attendre sa décision, sûrement tiraillé entre la poursuite de l'intérêt général soutenue par la Région et la logique politicienne des départements présidés par l'UMP.*

*A la fin de l'année 2005, le gouvernement a finalement annoncé qu'il allait autoriser la création de l'établissement régional sans toutefois interdire des établissements départementaux. La Région a depuis réaffirmé sa volonté d'action et attend maintenant les textes réglementaires venant préciser son champ d'action.*

*Monsieur le Président, la crise du logement que subit actuellement le Val d'Oise et l'ensemble de la Région Ile-de-France est manifeste. Notre département se doit d'agir et, dans ce dossier, laisser la main à la région d'Ile-de-France qui apparaît comme le choix le plus responsable. Il faut maintenant prendre la décision qui s'impose, elle consiste à renoncer à un établissement valdoisien afin de collaborer au mieux avec celui qui va se créer au niveau régional.*

*En décembre, vous annonciez dans la presse locale qu'un nouvel examen de ce dossier aurait lieu devant notre assemblée. Les intérêts et la qualité de vie des Valdoisiens méritent que celui-ci se tienne le plus rapidement possible. Quand aura-t-il donc lieu ? »*

### **Monsieur SCELLIER**

La région n'est pas la seule à se soucier de l'intérêt général. Je ne peux donc pas vous laisser dire que l'action que mène le Conseil Général du Val d'Oise démontre une attitude politicienne. Ce n'est pas notre manière de faire. L'ensemble des Valdoisiens peut le constater. Notre attitude est impartiale Je vous demande de bien vouloir retirer ces propos.

L'Assemblée délibérante a demandé à l'Etat, par sa délibération du 18 février 2005, la création d'un Etablissement public foncier départemental. Nous avons obtenu satisfaction. Sauf à vouloir nous déconsidérer, il faudrait que surgissent des motifs à la fois nouveaux, essentiels et incontestables pour envisager de prendre une décision contraire. A notre point de vue, aucune des conditions qui auraient pu entraîner notre changement d'orientation n'est apparue. Il n'y a pas de faits nouveaux, à l'exception de la décision du Gouvernement de répondre positivement à notre demande. Il n'y a pas de motifs essentiels et incontestables. Le fait majeur est la création de moyens d'action juridiques, techniques et financiers permettant d'élaborer et de conduire une action foncière et ceci dans le cadre d'un Etablissement public foncier, établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat. Cet établissement ne pourra s'adosser dans son fonctionnement qu'à d'autres établissements publics d'Etat.

La question de son périmètre et de sa gouvernance est une question de second rang. Je n'ai jamais considéré qu'il s'agissait d'un enjeu majeur. Cependant, c'est un sujet sur lequel il y

avait lieu de choisir. J'ai constaté, avec mes collègues de la majorité départementale, qu'il était préférable d'opter pour un établissement public foncier dit départemental ; ceci parce que la compétence d'aménagement est une compétence locale, qui appartient aux communes ou aux intercommunalités. Il vaut mieux rapprocher la décision de ces partenaires du Conseil Général au quotidien et de nos outils départementaux que sont notamment la Société d'économie mixte d'aménagement du Val d'Oise (SEMAVO), et l'Office public d'aménagement et de construction du Val d'Oise, Val d'Oise Habitat.

La création d'un Etablissement public foncier départemental permettra une participation décisive du Conseil Général mais également une représentation plus significative des communes et des intercommunalités du Val d'Oise. Nous souhaitons que toutes les décisions foncières du futur Etablissement public foncier soient prises en accord avec les collectivités concernées. Le dispositif d'Etablissement public foncier régional n'est porteur d'aucune garantie en la matière.

En outre, il convenait de s'assurer que l'usage des ressources qui seront levées auprès des Valdoisiens leur fasse retour. Les très fortes disparités régionales du prix du foncier ne le leur garantissaient pas non plus. Je pense qu'il serait erroné de ne considérer l'enjeu foncier que sous l'angle de la construction de logement. Il conditionne également le développement de zones d'activités, la création d'équipements publics ou d'infrastructures routières, sujets sur lesquels le Département est un niveau de collectivité qui nous semble tout à fait pertinent. Je n'ai jamais été partisan d'un affrontement entre Etablissement public régional et Etablissement public départemental. Nous devons, dans l'intérêt général, veiller à éviter ces frictions.

Résorber les problèmes du foncier en Ile-de-France est un travail de longue haleine. Les maires en sont conscients. Il est extrêmement difficile de parvenir à libérer des terrains pour la construction. Ceci suppose un travail long et coûteux de remembrement.

L'Etablissement public régional joue un rôle complémentaire à celui des établissements publics départementaux dans les secteurs considérés par tous comme les plus stratégiques. Vous pouvez faire confiance au pragmatisme de la gouvernance de ce Département ainsi qu'à celui de la gouvernance régionale pour que nous trouvions ensemble les moyens de collaborer au mieux.

Pour toutes ces raisons, qui n'ont rien de politiciennes, je ne proposerai pas à l'Assemblée départementale de revenir sur notre délibération. Lorsque tous les textes réglementaires auront été édictés, nous examinerons la nécessité de prendre de nouvelles décisions pour leur mise en application par notre Département.

### **Monsieur ARNAL**

Je n'ai pas l'intention de retirer mes propos. La loi prévoit et incite à la création d'établissements à compétence régionale, ceci dans le but de favoriser une politique foncière intelligente et harmonieuse. La Région a conduit une longue concertation avec les départements. Le Val d'Oise, à l'instar des Hauts-de-Seine, n'a fait preuve que d'une assiduité relative.

La situation est marquée par l'urgence. Vous ne pouvez pas vous contenter de gagner du temps. Vous devez prendre des décisions qui permettent d'agir. Votre action doit être cohérente avec celle des autres départements. Il est important que vous vous projetiez au-delà du département. L'interdépendance entre les départements d'Ile-de-France s'impose à nous. Se retrancher uniquement sur le département, c'est ignorer cette réalité.

Pour autant, il est important que les attentes des départements puissent être satisfaites par l'Etablissement public régional. Je ne pense pas que la Région ait l'intention de phagocytter un quelconque département. Encore faut-il que tous les départements y tiennent leur place.

Sur ce sujet, l'ambition de cette majorité est une fois encore d'apparaître comme le bon élève de la classe UMP.

**Monsieur SCELLIER**

Je vous laisse libre de vous enfermer dans une attitude politicienne. Vous avez tenu les rênes du pouvoir pendant des années. La crise du logement que nous vivons aujourd'hui est le fruit de votre inaction passée. Les mesures qui ont été prises récemment ont permis la création de logements sociaux dans des proportions encore jamais atteintes. Je vous enverrai un dossier faisant état de notre politique du logement afin de nourrir vos méditations.

## **Rapport 1-03 : Création et transformation de postes pour 2006**

### **Monsieur PICHERY**

Il s'agit de créer 275 postes dont 230 emplois aidés et de transformer 60 postes de CES (contrat emploi solidarité) en contrats d'avenir/contrats d'accompagnement dans l'emploi (CA/CAE) au sein de plusieurs directions du Conseil Général du Val d'Oise. Ces différentes mesures représenteraient un coût en année pleine de 2 071 690 euros.

Le rapport a reçu l'avis favorable à la majorité de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur ARNAL**

Nous souhaitons que les services aient les moyens de fonctionner. Toutefois, les conditions des transferts de compétences prévues dans le cadre des lois de décentralisation ne nous satisfont pas. Par ailleurs, qu'en est-il du transfert des services de la Direction départementale de l'Équipement (DDE) ?

Nous nous abstenons de voter ce rapport.

### **Monsieur SCHELLIER**

Le Directeur général m'a précisé qu'il avait fourni en commission et par oral les informations relatives à la question que vous soulevez. Une note va être formalisée qui vous sera distribuée.

### **Monsieur CALABUIG**

Le rapport indique que « ce recours aux emplois aidés pourra constituer un mode d'accès à certains emplois de catégorie C accessibles sans concours après une période significative d'observation et d'accompagnement sur l'employabilité des agents ». Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par période significative ? Etes-vous en mesure de prendre des engagements plus précis et plus complets sur l'embauche définitive ? S'agissant de l'accompagnement sur l'employabilité, je souhaite que la partie formation soit bien adaptée et puisse être rémunérée. Quelle est votre position sur ce point ? Pouvez-vous transmettre dans les plus brefs délais le plan de formation prévisionnel de ces 230 agents ?

J'ai décidé de m'abstenir de voter ce rapport.

## **Rapport 1-04 : Bilan économique et social du Val d'Oise pour 2005**

### **Monsieur PATERNOTTE**

Ce bilan économique et social est contrasté. Il met en lumière les difficultés du Val d'Oise. L'année est satisfaisante du point de vue économique mais laisse poindre des difficultés en matière sociale. L'équilibre habitat/emploi n'est pas sujet qu'à des difficultés quantitatives. Il convient également de prendre en compte les difficultés qualitatives. Les emplois peuvent ne pas correspondre aux habitants et inversement.

### **La démographie**

Le Val d'Oise comptera bientôt 1,150 million d'habitants. 17 000 habitants sont venus s'ajouter depuis le recensement de 1999. Notre Département reste le plus jeune de par sa moyenne d'âge. Les moins de 20 ans forment 30 % de la population (chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 2003).

### **Le logement**

Plus de 5 000 logements ont été autorisés dans le Val d'Oise en 2004. Il s'agit d'une augmentation de 29 % par rapport à 2003. La progression s'est ralentie en 2005. Il convient de noter la reprise des mises en chantier en 2004 et en 2005. 2004 enregistre une hausse de 9 % par rapport à 2003. 2005 enregistre une hausse de 34 % par rapport à 2004. La mise à disposition des logements sur le marché devrait être importante en 2006. Le niveau des ventes de logements neufs est substantiel. 84 % de ces logements neufs ont été créés en collectif. Les prix de vente des logements neufs ont augmenté de 17 %. Le prix du mètre carré atteint 2 972 euros. Les prix de vente des logements anciens ont enregistré une hausse de 21 %. Le prix du mètre carré est de 1 995 euros.

### **L'enseignement**

Depuis 1996, la tendance des effectifs était à la baisse. Le boom des naissances intervenu en 2000/2001 commence à se faire sentir. Les enfants nés à cette période sont en train d'intégrer les écoles maternelles. Le public compte 72 élèves supplémentaires tandis que le privé enregistre une hausse de 34 élèves. Les étudiants sont au nombre de 25 000.

Le taux de réussite au baccalauréat en 2005 est en hausse de 1,8 point. Le taux de réussite au brevet des collèges est en baisse de 2,5 points. Son pourcentage est de 74,2 %. L'écart avec la moyenne nationale est de 5,2 points.

### **La vie des entreprises**

Le Val d'Oise jouit d'un fort dynamisme en matière de création d'entreprises. 4 219 entreprises ont été créées ou reprises en 2004. Ceci constitue une augmentation de 13,6 % par rapport à 2003. Fin août 2005, 4 161 entreprises avaient été créées ou reprises. Ce chiffre est important et traduit la nécessité de procéder au remplacement d'une génération de dirigeants et de propriétaires.

### **L'indice de dynamisme économique**

Cet indice était de 1,73 en 2004.

## **La création d'entreprises**

Le dynamisme de la création d'entreprises se traduit dans plusieurs secteurs : bâtiment, technologies de l'information, banques et assurances. On observe un ralentissement de la création d'entreprises dans les secteurs suivants : le commerce et les transports.

## **L'agriculture**

Les exploitations agricoles continuent de diminuer. 75 exploitations ont disparu entre 2000 et 2004, soit 11 % de baisse. La production a fortement augmenté en 2004. Elle enregistre une croissance de 24 %. Au 1<sup>er</sup> novembre 2005, les chiffres connus marquaient un léger recul par rapport à 2004.

## **L'immobilier d'entreprise**

### *les bureaux*

La période 2004/2005 se caractérise par un fort dynamisme de transactions sur les bureaux, en particulier dans le secteur de Roissy. Ce secteur enregistre une hausse de 30 % de ses surfaces de bureaux, soit 30 000 mètres carrés supplémentaires. *A contrario*, Cergy connaît une baisse de 20 % des transactions. Les transactions ont augmenté de 10 % sur le territoire d'Argenteuil.

### *Les valeurs locatives de bureaux*

Le prix au mètre carré s'échelonne entre 90 et 120 euros pour le marché de seconde main. Il oscille entre 120 et 140 euros pour le marché du neuf.

### *Les locaux d'activités et les entrepôts*

Le Val d'Oise enregistre une forte progression des transactions sur les entrepôts, notamment dans sa partie Est. L'Est regroupe 132 000 mètres carrés d'entrepôts. De nombreuses opérations neuves seront livrables à partir de 2005.

Excepté sur le secteur de Cergy, le volume des commercialisations de locaux d'activités est en légère diminution. Une typologie des territoires semble se dessiner sur 2004 et 2005.

### *Les parcs d'activités économiques*

111 parcs d'activités économiques ont été recensés en 2004 dans le Val d'Oise. 400 hectares de terrains d'activités sont ouverts à la commercialisation dont 252 sont immédiatement disponibles. Le fait de disposer de terrains disponibles immédiatement est extrêmement important dans le cycle économique actuel. Les chefs d'entreprise ont souvent des projets à localisation immédiate. Les surfaces de vente soutenues par le Conseil Général connaissent une lente érosion depuis 2003.

52 parcs d'activités, sur les 111 que compte le Val d'Oise, sont concernés par une démarche de requalification. Ces 52 parcs sont répartis sur 34 communes.

## **L'urbanisme commercial**

Le niveau de demandes d'autorisation reste élevé. 28 dossiers ont été déposés en 2004 et en 2005. 52 000 mètres carrés ont été demandés en 2004. 48 000 mètres carrés ont été autorisés. 35 000 mètres carrés ont été demandés en 2005. 23 000 mètres carrés ont été autorisés.

Il convient de constater la forte augmentation des exportations depuis le Val d'Oise. La hausse est de 18 % en 2005, soit un taux identique à l'année dernière. Le taux de l'Ile-de-France était

de 4 % en 2004. Il est de 12 % cette année. Le niveau d'exportations reste cependant insuffisant s'agissant des PME/PMI. Les PME/PMI étant une source de création d'emplois dans le département, il est important que nous leur apportions tout notre soutien afin de favoriser leurs exportations.

Les importations ont enregistré une hausse de 9 % en 2004 et de 11 % en 2005.

### **Le tourisme et les loisirs**

L'activité hôtelière a connu une forte hausse au cours de ces deux dernières années. Cette hausse était de 12,8 % en 2004 et de 23 % en 2005.

Il faut constater la diminution de la fréquentation d'un certain nombre de musées. Cette baisse est de 0,3 %. Le nombre des visiteurs est également en recul. Il était de - 8 % au mois de septembre 2005. Le château d'Ecouen enregistre une baisse de 10,2 %. *A contrario*, Royaumont affiche une hausse de 33 %.

Les parcs de loisirs bénéficient d'une fréquentation remarquable. La base de loisirs de Cergy-Pontoise a accueilli 1,5 millions de visiteurs en 2004. Le parc Aventureland a quant à lui accueilli 75 000 visiteurs.

### **L'aménagement et les coopérations entre collectivités territoriales**

Nous avons engagé la révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), préparé le Schéma régional de développement économique (SRDE), mis en place les quatre pôles de compétitivité, lancé les nouvelles zones franches urbaines, développé les nouvelles intercommunalités.

### **Les revenus fiscaux des ménages**

Le revenu moyen des ménages est de 23 285 euros. Le Val d'Oise compte 578 441 fiscaux dont 39 % sont non-imposables. Ce revenu fiscal est inférieur de presque 14 % à la moyenne régionale. Le Val d'Oise se situe au même niveau que la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne.

Le revenu fiscal par ménage est en progression de 8 % sur la période 1998/2003. La progression est de 11 % au niveau régional. Le nombre de foyers fiscaux non-imposables a augmenté de 1,9 % dans le Val d'Oise entre 1998 et 2003. la moyenne régionale est de 1,3 %.

### **Les transports et les déplacements**

#### *Le trafic aérien*

Roissy est devenu en 2004 la septième plate-forme mondiale. Le nombre de passagers a augmenté de 6,3 % en 2004. Les mouvements ont enregistré une hausse de 4 %. Le nombre de passagers en 2003 était de 48,261 millions. En 2004, il était de 51,311 millions. La tendance 2005 se traduit par une hausse de 4,5 % des passagers. Les mouvements affichent une baisse de 0,9 % en 2005 tandis qu'ils enregistrent une augmentation de 1,6 % à Orly. L'aéroport de Beauvais connaît une hausse constante du nombre de passagers : 43 % de hausse en 2003 et 47 % en 2004. En 2005, le nombre de passagers atteint 1,840 millions passagers. Le Bourget enregistre quant à lui une hausse de 2 % de sa fréquentation.

#### *Le trafic fluvial*

Le trafic fluvial était en hausse de 23 % en 2004. La tendance 2005 semble à la baisse.

### *Le trafic routier*

Le trafic routier départemental augmente sensiblement en 2004. Cette hausse s'élève à 0,3 % contre 0,8 % en 2003. Le bouclage de l'A 115 est intervenu au mois de septembre 2004. La croissance de la Francilienne s'élève à 3,4 % en 2004. Le trafic a augmenté de 80 % en cinq ans.

Le trafic routier s'est stabilisé sur l'A 15.

### **Recherche et innovation**

340 brevets ont été déposés. Le Val d'Oise occupe la dixième place nationale. Le nombre de laboratoires de recherche est en augmentation.

### **Artisanat, commerce et professions libérales**

Le tissu d'artisans est particulièrement dense dans le Val d'Oise.

### **L'emploi**

L'emploi salarié privé concerne 255 000 personnes dans le Val d'Oise. La création d'emplois salariés privés se poursuit. 1 500 nouveaux emplois ont vu le jour. Cette progression est supérieure à la croissance régionale et légèrement au-dessus de la moyenne nationale. A fin 2004, 21 139 établissements étaient implantés dans le Val d'Oise. Les résultats de l'évolution du nombre d'emplois salariés privés sont positifs ces cinq dernières années. Le Val d'Oise se classe à la troisième place parmi les départements d'Ile-de-France, derrière la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis. 15 357 emplois ont été créés dans le Val d'Oise ces cinq dernières années, soit une augmentation de 6,4 %.

Les établissements ont augmenté de 2,7 % ces cinq dernières années. Ceci correspond à 546 entreprises. Le Val d'Oise se situe derrière la Seine-et-Marne (+ 4,6 %).

L'emploi salarié a baissé de 1,1 % dans le Pays de France ces cinq dernières années. Il a augmenté de 9,7 % dans la Plaine de France. L'emploi salarié n'a progressé que de 0,3 % dans le secteur de Cergy-Pontoise. Le Vexin enregistre une hausse de l'emploi salarié de 14 %. Les Rives de Seine affichent une hausse de 12,3 %.

L'évolution de l'emploi salarié est donc très contrastée.

### **Les recrutements**

42 % des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs. Ce pourcentage s'élève à 71 % pour les ouvriers de la construction et du bâtiment.

### **Le marché du travail**

Le nombre de demandeurs d'emploi a chuté de 5,1 %. Ce pourcentage est de - 3,4 % au niveau national et de - 6,9 % au niveau régional.

Le taux de chômage diminue en 2005. Cette diminution touche toutes les classes d'âge. Le nombre des chômeurs de longue durée s'est stabilisé en 2005. Ils étaient 17 818 à octobre 2005. Les chômeurs de longue durée représentent 32,5 % des demandeurs d'emplois. La plupart de ces chômeurs sont compris dans la tranche d'âge 25/49 ans. 62 % d'entre eux sont chômeurs depuis un à deux ans. On trouve 26 % de chômeurs de longue durée à Argenteuil, 28 % à Sarcelles, 25 % à Cergy et 21 % en Vallée de Montmorency.

L'étude montre les freins auxquels sont confrontés les chômeurs de longue durée dans leur recherche d'emploi. Le transport est le premier facteur cité. Viennent ensuite les gardes d'enfants et le niveau de formation. Plus le niveau de qualification des chercheurs d'emploi est élevé, plus ces derniers parviennent à trouver un travail facilement.

Les missions d'intérim ont augmenté en 2005. Les offres d'emplois ont augmenté de 20 %. 1 662 contrats aidés ont été conclus en 2005.

### **Les indicateurs sociaux et le revenu minimum d'insertion**

Les licenciements économiques se sont stabilisés en 2005 dans le Val d'Oise. Leur total est de 2 762. Le nombre d'allocataires du RMI a augmenté de 13,9 % en 2004. Cet accroissement s'est ralenti en 2005. Fin juin 2005, les allocataires du RMI étaient 17 917.

### **Conclusions**

La solvabilité du foncier et de l'immobilier génère des migrations d'actifs du secteur zone centrale/petite couronne vers le Val d'Oise. Ces migrations concernent essentiellement les classes intermédiaires. Elles nourrissent l'évolution démographique du Val d'Oise ainsi que le pourcentage des demandeurs d'aide sociale. *A contrario*, les cadres et les dirigeants du Val d'Oise choisissent de retourner habiter en zone centrale. L'offre de logement valdoisienne est souvent inadaptée à leurs attentes. Ce mouvement croisé génère des conséquences physiques. Les liaisons entre Paris et Cergy sont saturées dans les deux sens les jours de semaine. Le risque est de voir les départements qui ont l'emploi exporter leur demande sociale. Compte tenu de cela, il nous faut impérativement produire du logement de qualité. Il est important de fixer les décideurs. Ce sont des créateurs d'emplois et de richesses. La priorité doit être donnée non pas à la création de logements sociaux, mais à la création d'emplois. Il convient de parvenir au rééquilibrage entre emplois offerts et actifs résidents.

Il est nécessaire de poursuivre la construction d'infrastructures routières. La maîtrise de la pression fiscale semble être un élément fort d'attractivité pour les entreprises. Il faut également adopter une politique ambitieuse de formation. Nous devons travailler en collaboration avec la Région afin d'élaborer des outils de formation qui répondent aux attentes sociales de nos concitoyens.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je vous remercie, ainsi que vos collaborateurs, pour la qualité de ce travail. Tous les problèmes que vous avez évoqués s'imbriquent les uns aux autres.

### **Monsieur ARNAL**

Le bilan économique et social est un outil de travail important. Le département du Val d'Oise résiste, un peu mieux que d'autres, à un contexte national extrêmement difficile. A l'image des autres départements, le Val d'Oise a souffert.

Le Val d'Oise a su maintenir un niveau de création d'emplois satisfaisant. Le travail réalisé à la fois par le Département et le Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO) y ont largement contribué.

Pour autant, le Conseil Général n'est pas omnipotent. Le bilan social met en relief les difficultés qu'endure le Département. La baisse du chômage s'explique principalement en raison :

- des départs en retraite ;
- du toilettage des statistiques.

La construction de logements conformes aux attentes des cadres n'est pas la seule priorité. Il faut d'abord éviter que des gens couchent dehors. Les bidonvilles continuent d'être une réalité dans le Val d'Oise.

Le pourcentage des collégiens en mesure d'intégrer une seconde générale ne cesse de diminuer. Cette statistique est très inquiétante. Ils sont seulement 53 % à passer de la troisième à la seconde générale. Les solutions dépendent aussi bien de l'Etat que du Conseil Général. Le parcours de réussite du collégien mérite un examen approfondi. Ce doit être une priorité essentielle. Nous ne pouvons pas nous contenter d'être des observateurs privilégiés. Il est important de dégager des priorités fortes.

### **Monsieur CALABUIG**

Bien que le nombre des demandeurs d'emploi ait baissé de 5,1 % dans le Val d'Oise, le taux de chômage ne recule que de 0,1 %. Il se situe désormais à 9,9 % de la population active valdoisienne. La baisse du chômage s'explique essentiellement du fait des multiples mesures gouvernementales visant à nettoyer les listes de demandeurs d'emploi. De même, les entreprises profitent des nombreux cadeaux qui leur sont accordés sans être contraintes de s'engager sur la pérennisation des postes. Preuve en est, le chômage de longue durée reste stable. Les missions d'intérim continuent de croître. Elles ont gagné 9 % en 2005. Rien ne change de manière structurelle, ni sur le front de l'emploi, ni sur celui de la croissance durable. La généralisation de la précarité aura des conséquences sur la capacité de consommation des Français.

La question de l'emploi public a été évincée du rapport. Le service public est important. Il véhicule des valeurs de solidarité, d'égalité. Il est donc indispensable de pouvoir disposer d'indicateurs dans ce domaine. En 2003, le Val d'Oise ne comptait que 7,5 emplois publics pour 1 000 habitants. La Région en comptait en moyenne 10,4 pour mille. J'aurais souhaité connaître l'évolution en Val d'Oise.

Les inscrits au RMI augmentent de 6,6 %. Sans doute est-ce la conséquence de la chasse aux abus pratiquée par le Gouvernement.

### **Monsieur SCELLIER**

Vous ne pouvez pas nier qu'il est nécessaire d'empêcher les abus.

### **Monsieur CALABUIG**

Les abus en matière de RMI et de chômage représentent seulement 0,05 %.

Je regrette également que le bilan ne fournisse aucune donnée s'agissant des ménages se situant en dessous du seuil de pauvreté. Ils étaient 40 000 en 2003.

Le phénomène de précarisation risque de s'aggraver compte tenu de la situation du logement. La spéculation immobilière continue. Le bilan fait une impasse totale sur les problématiques liées au logement social. Selon moi, logement social et logement de qualité sont inséparables. Je tiens à rappeler que 50 % des logements sociaux du Val d'Oise sont concentrés sur quelques communes alors qu'il existe 26 000 demandes en attente.

Il est important que nous ayons un débat sur les sujets qui ont trait au logement ainsi qu'à la mixité sociale.

### **Monsieur SCELLIER**

Je tiens à souligner que la qualité du service public n'est pas fonction du nombre de fonctionnaires.

### **Monsieur SEBAOUN**

Je partage l'analyse de Monsieur Calabuig s'agissant du logement social. La majorité des logements sociaux dans le Val d'Oise se concentre sur des communes de gauche.

### **Monsieur CLAUDEL**

Je souhaite attirer l'attention de notre Assemblée sur la fragilité de l'agriculture valdoisienne. 25 exploitations disparaissent chaque année. Il n'en reste plus aujourd'hui que 650. Cette érosion risque de s'accélérer, du fait notamment de la remise en cause de la Politique Agricole Commune (PAC). L'agriculture valdoisienne a longtemps reposé sur la culture de la betterave industrielle. Cette culture était placée en dehors de la PAC. Les agriculteurs bénéficiaient de quotas de production. Un prix leur était garanti. Compte tenu de l'élargissement de l'Europe, les quotas vont être redistribués entre les 25 Etats membres. Les surplus de production ne seront plus indemnisés et les prix vont baisser de plus de 30 %.

Les agriculteurs sont les garants de l'entretien de nos paysages. Leur disparition risque de transférer cette charge à la collectivité. Ceci coûtera beaucoup plus cher que de soutenir les agriculteurs en difficulté.

### **Monsieur SCELLIER**

Le fait de mettre l'accent sur l'agriculture dans un département comme le nôtre est tout à fait légitime. Nous souhaitons que celle-ci demeure un pan important de notre activité économique. Il est cependant difficile de déterminer quelles sont les actions d'incitation à mener.

Je renouvelle mes excuses à Monsieur Sébaoun. Je souhaiterais que celui-ci me donne acte du fait que j'ai toujours pensé qu'il était légitime que tous les territoires communaux prennent en charge un certain nombre de problèmes de manière équitable. Le logement social doit être correctement réparti et ne l'est pas actuellement. L'article 55 de la loi SRU a fixé un certain nombre de contraintes, à savoir un pourcentage de logements sociaux pour les communes d'une certaine importance, le pourcentage en vigueur en Ile-de-France n'étant pas le même que dans le reste de la France. L'article 55 prévoit également que cet équilibre doit être trouvé en vingt ans. Pour parvenir à celui-ci, les modalités diffèrent selon les situations. Les problèmes qui se posent ne concernent pas uniquement les communes dont les maires sont de la sensibilité politique qui est la mienne. Je souhaite qu'il soit donné acte du fait que je suis pour la mixité sociale. Le dispositif actuel n'est pas nécessairement le meilleur. En outre, celui-ci doit s'appuyer sur une définition exacte du logement social. Monsieur Sébaoun opposait certains députés faisant partie de mes amis à la position adoptée par Monsieur le Président de la République. Actuellement, un consensus dépassant les familles politiques semble être trouvé autour du fait qu'il convient de développer d'une manière plus forte l'accession sociale à la propriété. Celle-ci peut très bien concerner des logements sociaux faisant partie des quotas. J'ai indiqué que j'étais en faveur d'une augmentation du pourcentage, à condition de définir précisément le logement social. Cette définition est centrée sur la nature du bailleur, celui-ci devant être un office HLM, cependant que le logement social dépasse ce cadre. Une ville comme Saint-Gratien dispose d'un ensemble créé par le Crédit Immobilier. Celui-ci est composé d'une centaine d'appartements incorrectement entretenus, mais ne peuvent pas être réhabilités parce qu'ils ne correspondent pas à la définition du logement social. Les personnes concernées n'ont pas pu bénéficier des prêts PALULOS et ces logements ne sont pas considérés comme étant des logements sociaux. Sur ce débat, ne caricaturons pas les attitudes des différents acteurs. Je vous accorde que certains élus, étant plus fréquemment de sensibilité de droite, ont une vision égoïste de la situation et je suis le premier à réprouver ce fait. Cela étant, ces maires qui ont été qualifiés de délinquants ne sont pas tous de droite.

### **Monsieur DECOLIN**

J'adhère aux propos de Monsieur Claudel. A Luzarches, une exploitation agricole cessera son activité, en l'absence de repreneurs. Ce fait impliquera un problème d'entretien des paysages, que les communes n'auront pas les moyens d'assurer.

### **Monsieur PATERNOTTE**

L'insertion est un débat intéressant mais difficile à appréhender. Nous pourrions souhaiter connaître le nombre d'emplois retrouvés, mais au sein des Commissions d'insertion, nous constatons qu'il s'agit souvent de contrats de courte durée. Sur une année civile, un Rmiste peut être amené à signer deux ou trois contrats. Le critère intéressant est donc qualitatif et renvoie au parcours personnalisé.

Ma deuxième réponse est technique et s'adresse à Monsieur Calabuig. L'absence de documents sur l'emploi des entreprises publiques s'explique par le fait que ceux-ci ne nous ont pas été fournis. Concernant les chiffres sur les chômeurs de longue durée, je fais remarquer que ceux-ci sont à la baisse. Un pic saisonnier est survenu en juin et juillet puis, entre juillet et octobre, nous avons enregistré 700 chômeurs de longue durée de moins. Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la 1<sup>ère</sup> Commission.

### **Monsieur SCELLIER**

Il est donné acte de la présentation de ce rapport.

## **Rapport 2-01 : Aménagement d'une liaison routière entre l'autoroute A 1 et l'autoroute A 15 en substitution au projet du Boulevard Intercommunal du Parisis**

### **Monsieur SUEUR**

Le nouveau nom de cette infrastructure, l'avenue du Parisis, n'est pas neutre et atteste de la volonté d'assurer une liaison au profit de tous. Il s'agit d'un projet important, existant depuis plus de 70 ans ; celui-ci était déjà qualifié d'intérêt général en 1939. Depuis 1960, ce projet a été réactivé et a conduit l'Etat à procéder à des acquisitions foncières sur un tracé, de l'A15 à l'A1. Il s'agissait d'un projet de liaison autoroutière, dont la mise en œuvre a été extrêmement lente. Celui-ci a été inclus dans le Schéma directeur d'aménagement urbain de la région d'Ile de France (SDAURIF) de 1994, ainsi que dans un certain nombre de plans Etat-Région. Deux sections ont été réalisées : la section ouest sur 2,5 kilomètres entre l'A15 et la RD109, pour 110 millions d'euros ; le premier segment est à partir de l'A1. Aujourd'hui, la liaison globale est de 19 kilomètres, pour un linéaire restant à réaliser de 13 kilomètres. La loi de décentralisation a transféré ce réseau routier au Département. Des délibérations sont à prendre afin de définir les modalités juridiques de transfert. Le projet ne pouvait pas être conservé en l'état.

Depuis 1999, des hypothèses ont été émises, notamment depuis que les ateliers d'urbanisme de l'établissement public de Cergy ont mis ce sujet en concours. Un dizaine d'équipes internationales ont travaillé sur la manière d'insérer des liaisons d'intérêt local dans un environnement à la fois vert et urbain. Le projet précédent était d'intérêt régional, présentant peu d'effet de positivité au niveau du secteur économique concerné. L'idée du Boulevard Urbain s'est ainsi imposée dans un contexte d'avenue interurbaine, justifiant le nouvel intitulé d'« Avenue du Parisis ». Il convient de travailler par segments entre la RD109 et ce qui serait la jonction du prolongement de l'A16. Il s'agirait d'une vocation d'avenue urbaine d'intérêt départemental pour véhicules légers, incluant l'insertion de sites propres pour les transports collectifs. Concernant la section qui partirait de l'échangeur A16 à la RD370, la vocation consiste davantage à mettre en place une liaison plus rapide, à vitesse limitée à 90 kilomètres/heure, contre 70 kilomètres/heure pour le reste du projet.

Actuellement, nous enregistrons 122 hectares d'emprise réservée. Parmi ceux-ci, 79 hectares sont la propriété de l'Etat et seront transférés au Département. Sur les questions de topographie et d'hydrologie, nous avons déjà entamé ou poursuivi des analyses sur le fuseau. Deux secteurs sensibles existent. Le premier se situe au sud du bassin versant et du lac d'Enghien ; les eaux sulfatées viennent alimenter le gisement d'eau sulfurée. Le second secteur concerne la colline de Montmorency. Nous avons également pris en compte et poursuivi le travail sur l'environnement, le cadre de vie, les déplacements, les paysages et la préservation de monuments historiques.

Nous apprécions aujourd'hui l'objectif du programme, qui est évolutif. A partir des simulations de déplacements pour 2020, nous aboutissons à quatre familles d'aménagement, de la voie rapide à la voirie classique, ainsi que sept variantes qui seront à affiner. Aujourd'hui, entre la RD109 et l'accroche A16 ou la RD84, il s'agit d'une voirie classique, présentant un profil de trente à quarante mètres, afin d'inclure les circulations douces et le site propre. Ce dernier permettrait la création d'une ligne de transport express, afin de désenclaver la vallée de Montmorency et le secteur est de la Plaine de France par rapport à Roissy. Par conséquent, nous poursuivons l'intégration environnementale en identifiant tous les secteurs concernés. Le territoire de Montmorency doit être protégé sur 500 mètres de linéaire, dont 300 mètres sont sous forme de tunnel. Sous la direction de Monsieur Le Breton, les services départementaux ont débuté le travail concernant les échanges à niveau et les contraintes et servitudes.

La validation du programme sera effectuée au niveau du Département. Chaque conseil municipal engagera la concertation avec les personnes privées concernées. En raison de

l'importance du projet, nous devons saisir la Commission nationale du débat public, afin de savoir s'il est nécessaire d'organiser un débat public. Il conviendra de lancer les études de faisabilité et au terme de celles-ci, nous aboutirons à un chiffrage plus précis que le chiffrage actuel. Pour les treize kilomètres à réaliser, celui-ci se situe entre 375 et 450 millions d'euros. Concernant l'échéancier, le programme doit être validé à la fin de l'année 2005. Les dossiers techniques administratifs seraient conduits de 2006 à 2008 et les travaux devraient être réalisés entre 2010 et 2020. Sur le plan financier, il sera nécessaire de solliciter la Région, l'Etat et l'Union européenne. Ce projet présente un intérêt pour tous nos habitants et renvoie à une véritable desserte locale.

Le rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 2<sup>ème</sup> commission, en tenant compte de deux modifications légères dans le rapport, page 71 *in fine*. La 1<sup>ère</sup> commission a remis un avis conforme.

### **Monsieur SCCELLIER**

Je rappelle que votre Commission a été ouverte à tous les conseillers généraux ce lundi.

### **Monsieur SEBAOUN**

Monsieur Sueur a insisté sur la notion d'environnement de ce projet majeur. Je souhaiterais être convaincu que tous les territoires traversés bénéficieront de la même acuité et de la même sollicitude que la Collégiale de Montmorency. J'espère que de Soisy à Sarcelles, tous les territoires bénéficieront de la même sollicitude. Sur le plan de la concertation, j'estime qu'il ne sera pas possible de s'épargner de très longues discussions avec les élus et avec les différentes associations.

La recherche de financements au niveau de la Région est un point évident. Au niveau de l'Etat, cette recherche paraît normale mais plus inquiétante. Dans le cadre restreint actuel, la sollicitation de l'Union européenne me paraît également inquiétante. J'espère qu'un projet de plusieurs centaines de millions d'euros, offrant une perspective de qualité au département, pourra trouver les financements dans le cadre d'une mise en place de qualité.

### **Monsieur SCCELLIER**

Monsieur Sueur a indiqué que la dimension environnementale constituait le point à traiter avec le plus d'attention. En outre, il conviendra de trouver les financements les plus larges possibles. En considérant les efforts produits au niveau de la Francilienne, financée par la Région et le Département pour la partie valdoisienne, le projet apparaît réalisable.

### **Monsieur ARNAL**

J'adhère aux propos de Monsieur Sébaoun. Je retiens également deux éléments de l'intervention de Monsieur Sueur. Nous partageons les objectifs de ce projet, qui est un axe structurant. Il convient d'être très vigilants quand à l'environnement et de veiller à la mise en place d'un site propre de transport en commun. Dans le respect de la loi de décentralisation, nous ne pouvons qu'acter ce projet. En revanche, j'ai pris acte du fait que rien n'est figé. Il s'agit d'un aspect très important, d'un point de vue environnemental. Je suis en désaccord avec certaines des options qui ont été présentées voici quelques jours ; je m'en expliquerai le moment venu. Monsieur Sébaoun soulignait la dimension de concertation. Il conviendra de veiller à ce que celle-ci soit la plus large et la plus respectueuse possible. Enfin, en termes de cadre de vie, je pense qu'il n'est pas raisonnable d'envisager un prolongement vers le sud de l'A16 après la Francilienne. Depuis Sannois, je comprends que cette hypothèse ne soulève pas

de problème et présente des intérêts stratégiques. Sur le secteur considéré, si, après les avions, le Boulevard du Parisis et les lignes à haute tension, l'autoroute venait à s'ajouter, le cadre de vie serait détérioré. Si les questions de déplacements dans ce secteur doivent constituer une priorité, il convient d'examiner les autres solutions avant celle-ci. L'hypothèque sur les emprises de l'A16 pourrait être utilisée pour d'autres projets.

### **Monsieur SCHELLIER**

Un débat sera organisé et permettra de trouver un accord sur l'intérêt général du projet, en respectant le plus possible les différents intérêts particuliers. Sur ce point, la manière dont a été traité le dossier de la Francilienne sur le territoire valdoisien fournit un certain nombre de gages. Le lancement de ce projet avait nécessité du courage, étant donné que certains opposants menaçaient de faire avorter celui-ci.

### **Monsieur STREHAIANO**

La démarche présente un certain nombre de vertus. Tout d'abord, il s'agit d'un projet global, dont nous connaissons le tracé. La difficulté concerne les modalités de ce tracé et sur ce point, nous ouvrons la concertation. A l'exception de la partie concernant l'A16, je m'associe aux propos de Monsieur Sébaoun et de Monsieur Arnal. L'étape du jour renvoie à de la pré-concertation et à de l'information. Il convient d'assurer la circulation des piétons, la circulation de transit et la circulation de desserte tout en préservant l'environnement. Nous verrons *in fine* de quelle manière traiter tous ces points simultanément. La ville de Soisy s'associera sur ce point.

### **Monsieur SCHELLIER**

Voici un certain temps, lorsque nous étions peu nombreux à soutenir ce projet, il était quasiment interdit d'évoquer celui-ci. J'indique à Monsieur Arnal que nous nous sommes battus pour avoir la charge de ce projet ; l'Etat avait une conception de celui-ci qui n'était pas la nôtre. Il s'agit d'une responsabilité coûteuse mais j'espère que nous arriverons au terme de ce projet.

### **Madame GRIS**

Je souhaiterais que le traitement de la qualité environnementale soit effectif sur tous les tronçons. Le fait que ce traitement soit très onéreux sur certains secteurs ne doit pas nous amener à être moins vigilants sur d'autres secteurs.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je suis d'accord avec vous. Cela étant, ce traitement peut être de nature différente selon les caractéristiques des différents secteurs.

### **Monsieur SUEUR**

Je confirme notre souci relatif à l'égalité de traitement sur l'ensemble du tracé. Sur le point de la capacité d'évolution, je cite l'étude que nous conduirons au niveau de la plaine se situant à l'est de la RD306. Dans le projet initial de l'Etat, le tracé passait au milieu, avec un fuseau extrêmement dilaté. Il est aberrant de détériorer un tel espace et nous étudions les possibilités d'amélioration du tracé. Concernant la côte blanche à Deuil, il est possible de prendre des

mesures de protection avancées mais il est peut-être également opportun d'apprécier tout un secteur à protéger, dans la cadre d'une approche globale. Si tout est évolutif, il convient de considérer le butoir financier. Le coût est actuellement de trente millions d'euros au kilomètre et des aménagements devront être entrepris en fonction de l'environnement politique. Il s'agit d'un projet de territoire et il est projeté de mettre en place entre 27 et 30 giratoires, afin d'assurer une véritable irrigation.

**Monsieur SCHELLIER**

Il convient de ne pas anticiper les études qui demeurent à mener. Nous sommes d'accord sur les principes du projet et la conduite des projets antérieurs montrent que nous avons le respect de nos concitoyens.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Rapport 2-02 : Projet de territoire des Rives de Seine : état d'avancement et approbation des principes d'aménagement et de requalification des berges de Seine entre Argenteuil et Bezons**

### **Monsieur SUEUR**

Ce projet est connexe avec la 3<sup>ème</sup> Commission, qui a émis un avis favorable, sans que le groupe socialiste ait pris part au vote. Sur sept kilomètres, du pont de Bezons jusqu'aux coteaux des Larris, la berge de Seine mérite un aménagement et une reconquête par le public. Pour les coteaux des Larris, il est proposé d'aménager un espace environnemental ouvert au public, avec la participation de la Région. Sur le linéaire des berges de Seine, l'objectif consiste à permettre un usage de loisirs pour les piétons et les cyclistes, dans une logique de continuité de parcours. Cet aménagement porte sur la consolidation technique et végétale des berges, sur la circulation de voies de circulation douce s'inscrivant dans le maillage des pistes cyclables départementales, mais également sur l'aménagement d'un accès facilité pour les utilisateurs, avec possibilité de stationnement le long de la RN311.

Plusieurs principes de réaménagement sont proposés pour la RN311. Il s'agit de reconfigurer celle-ci en voirie de type boulevard urbain, toujours en deux fois deux voies, mais en retenant un gabarit dont la capacité permettra l'écoulement du trafic local et du transit actuel. Aujourd'hui, le trafic est d'environ 52 000 véhicules/jour, pour 80 % en transit et 20 % en local. En l'absence de l'élargissement à trois voies de l'A86, nous sommes dans l'incapacité de réduire le transit sur la RN311. En revanche, il convient de domestiquer ce flux et d'ouvrir celui-ci sur la ville et sur les berges. Il est nécessaire de modifier certains raccordements, de réaliser des carrefours à feux, d'intégrer l'arrivée du tramway, de conserver en l'état la section A15 à l'entrée d'Argenteuil, mais également de sécuriser les passages et les accès à la berge. L'augmentation du nombre de carrefours à feux et de passages sécurisés modifiera les conditions de circulation. Nous avons procédé à des études de comptage origine/destination et à des modélisations. Aux heures de pointe, le temps de raccordement A15-Bezons est en augmentation de 12 minutes 40 ou de 14 minutes, selon le sens de circulation : ce point est à prendre en compte.

### **Monsieur METEZEAU**

La ville d'Argenteuil se félicite de voir prendre en considération ce projet important, qui était évoqué depuis une douzaine d'années. Celui-ci est également important pour le Département, dans la mesure où la Seine est une entrée du Département. Nous partageons les principes rappelés par Monsieur Sueur, y compris ceux portant sur un écoulement de circulation réaliste. Je me félicite également de constater que le Comité technique et le Comité de pilotage du projet ont permis d'avancer et de rapprocher les points de vue qui, spontanément, n'auraient peut-être pas été identiques. Il conviendra de préciser les financements de cette opération, qui ne seront peut-être pas aussi importants que les financements nécessaires précisés dans le rapport précédent. Ceux-ci nécessiteront la participation de nombreux partenaires et à ce titre, j'indique la présence d'un nouveau partenaire, à savoir la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons, qui vient de voir le jour. Il sera également important d'envoyer à la population des signes concrets d'avancement des dossiers. Concernant l'écoulement du trafic, les principes qui ont été indiqués sont satisfaisants. Je remercie le Conseil Général pour son implication dans ce projet. J'espère que les résultats, en termes de moyens engagés et de résultats obtenus, seront tout à fait comparables avec l'excellent travail réalisé pour la requalification des berges de l'Oise.

### **Monsieur ARNAL**

Nous nous abstenons de voter ce dossier. Ce point ne concerne pas le fond, mais la forme de celui-ci. En effet, deux conseillers généraux socialistes d'Argenteuil n'ont pas été invités aux réunions de concertation locale.

### **Monsieur SCHELLIER**

Il serait dommage de ne pas inviter les conseillers généraux concernés territorialement par le sujet. Ce point doit pouvoir être expliqué.

### **Monsieur CALABUIG**

Je me félicite également de l'avancée d'un projet qui est attendu depuis longtemps. Un aspect me semble cependant être oublié dans le rapport. Il s'agit de la tête de pont de Bezons. Concernant les principes d'orientation, celui-ci a pourtant fait l'objet d'une réunion et de la création d'un Comité de pilotage en novembre 2005. Deux secteurs étaient opérationnels et ce rapport ne mentionne que l'un des deux, à savoir celui de la côte des Larris. Or le site de la tête de pont de Bezons connaîtra des changements rapides. Il convient de procéder à des aménagements d'urgence liés à l'arrivée du tramway. Le projet porte sur la création d'un parc paysager de trois hectares au bord de la Seine, à vocation de promenade et de loisirs. Il s'agit également de la reconfiguration nécessaire de l'ensemble des voies routières départementales qui permettrait de réaliser ce projet. Mes questions sur le rapport rejoignent celles qui ont été posées par Monsieur Métezeau et concernent les conditions de financement. En page 87 du recueil des rapports de cette séance, il est indiqué que le Département assure la maîtrise d'ouvrage des voies routières départementales. Qui conduira l'opération des berges de Seine ? Je ne pense pas que les communes d'Argenteuil et de Bezons aient les moyens de mener cette opération.

### **Monsieur SCHELLIER**

Nous avons conduit une réunion avec vous-même et le maire de Bezons voici quelques mois, afin d'examiner l'ensemble des composantes de ce dossier très important.

### **Monsieur SIBIEUDE**

Ce projet se place en amont de la question de la tête de pont de Bezons. Au départ, le rôle du Conseil Général était plus lié à l'environnement et à l'accompagnement d'une voirie relevant de la compétence de l'Etat. La question des financements est en cours de discussion et ce rapport avait pour objet d'acter un certain nombre de points sur lesquels les différents acteurs du Comité de pilotage étaient tombés d'accord. Nous avons décidé que celui-ci se réunirait régulièrement et serait l'instance au sein de laquelle un certain nombre de problèmes pourraient être posés.

Concernant les deux conseillers généraux d'Argenteuil, j'indique que la non-invitation de Monsieur Leikine doit provenir d'une erreur. Je suis soucieux du fait que les conseillers généraux non-maires puissent bénéficier de ces informations.

Enfin, je rappelle que les opérations ont été lancées sur les coteaux des Larris. Un crédit de 38 000 euros a été voté voici deux ans, au profit des collectivités concernées, à savoir Argenteuil et Bezons.

**Monsieur SCELLIER**

J'ai noté l'abstention du groupe représenté par Monsieur Arnal.

## **Rapport 2-04 : Programmation 2006 des travaux de maintenance dans les collèges du Département du Val d'Oise**

### **Monsieur STREHAIANO**

Il s'agit d'une enveloppe de 18,4 millions d'euros, concernant cent établissements scolaires. Les travaux de maintenance sont élaborés et proposés en concertation avec les chefs d'établissement. Sur ce dossier, les conseillers généraux qui siègent au sein des Conseils d'administration sont particulièrement attentifs à ce qui est indiqué.

Le rapport a reçu l'avis favorable unanime des 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> commissions et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur SEBAOUN**

Mon intervention concerne la vidéosurveillance, qui représente moins de 1 % des crédits que nous investirons. En page 140, il est indiqué que cette ligne porte sur un montant de 137 500 euros. Mes collègues travaillant sur différents établissements m'ont fourni des informations sur les différents types de système anti-intrusion et de vidéosurveillance existants. Certains programmes consistent en des remplacements de systèmes existants. Au collège Sadi-Carnot d'Argenteuil, la protection des biens représente une ligne de 10 000 euros pour « la mise en place de caméras de surveillance vidéo dans la cour ». Je souhaiterais obtenir des détails sur ce type d'équipement.

### **Monsieur STREHAIANO**

L'essentiel des dispositifs de vidéosurveillance ou de protection est consacré à la surveillance des parkings des enseignants. Ces dispositifs concernent également les entrées et sorties des fournisseurs. Je ne dispose pas d'informations sur le cas précis qui est évoqué. De manière globale, il s'agit de protection des biens et des véhicules. A Sarcelles, des logements de fonction vides sont parfois l'objet de vandalisme et il a semblé opportun de protéger ces locaux.

### **Monsieur SCELLIER**

Toutes les installations sont en conformité avec les demandes des principaux de collège.

### **Monsieur SEBAOUN**

Vous comprenez notre position de principe. Je souhaiterais que vous m'expliquiez ce qu'est une caméra de surveillance dans la cour d'un collège.

### **Monsieur STREHAIANO**

Je pense que la caméra peut être implantée dans la cour et surveiller une « zone-frontière » entre la cour et les abords de celle-ci. Je me renseignerai sur ce point et je suis certain que les éléments que je porterai à votre connaissance seront de nature à vous rassurer, sauf si votre position est une position de principe.

### **Monsieur SCELLIER**

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Rapport 3-02 : Prise en charge de frais de déplacement**

### **Monsieur SIBIEUDE**

Ce rapport vise à attribuer au Président du Conseil Général et aux élus désignés par celui-ci, un mandat permanent auprès des instances européennes et leurs satellites pour représenter le Département sur des questions environnementales et particulièrement les nuisances sonores et aériennes. Nous avons constaté qu'un grand nombre des questions qui se posaient se jouaient également à l'échelon européen. Nous nous sommes rendus à Bruxelles, à Cologne et nous pouvons être amenés à nous rendre dans d'autres pays.

Le rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 3<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur ARNAL**

Nous voterons contre ce rapport pour deux raisons. Tout d'abord, le déplacement le plus efficace consisterait à se rendre à Garges-lès-Gonesse, afin de rencontrer le Ministre de l'Environnement, dans le but de déterminer de quelle manière ce dossier devrait être traité. En outre, nous n'avons pas compris si ce budget était imputé sur la ligne communication ou sur la ligne déplacements. En l'absence de réponse pertinente à cette question, nous voterons contre ce rapport.

### **Monsieur SCELLIER**

Le rapport est adopté à la majorité.

## **Rapport 4-01 : Présentation du nouveau référentiel de Protection maternelle et infantile**

### **Monsieur BAZIN**

L'origine du service de Protection maternelle et infantile (PMI) remonte à l'ordonnance du 2 novembre 1945 du Général de Gaulle. Cette ordonnance avait pour but d'améliorer la prise en charge sanitaire des enfants et de diminuer le taux de mortalité infantile. Le service a, au fil des années, répondu aux enjeux de santé publique. Un certain nombre de textes réglementaires ont contribué à protéger les femmes enceintes et à développer les centres de planification familiale.

Suite à la première décentralisation qui a confié la PMI au Département, la loi de 1989 a introduit un certain nombre de normes qualitatives et quantitatives afin d'harmoniser le dispositif à l'échelon national, constituant ainsi un premier référentiel PMI.

La PMI rassemble :

- 58 médecins ;
- 45 infirmières ;
- 70 infirmières-puéricultrices ;
- 18 sages-femmes ;
- 20 psychologues ;
- 10 conseillères conjugales ;
- 4 agents d'entretien ;
- 85 secrétaires ;
- 13 médecins au titre de l'encadrement ;
- 12 infirmières puéricultrices au titre de l'encadrement.

La PMI a entrepris depuis plusieurs années une démarche qualité. L'objectif de cette démarche est de parvenir à optimiser la gestion et de mettre à niveau le dispositif à l'échelle territoriale en priorisant la mutualisation des sites et des équipes pour un accueil des populations de meilleure qualité. Un travail sur le contenu des prestations a également été engagé qui aboutit au présent référentiel.

Le référentiel répond à la nécessaire adaptation environnementale du service. L'enjeu est avant tout de santé publique. Il s'agit d'améliorer la prise en charge péri-natale, le dépistage des handicaps et des maladies susceptibles d'engendrer des troubles de l'apprentissage. Il s'agit également de satisfaire un besoin croissant des familles en matière de soutien et de conseil en puériculture. Ceci constitue une tendance lourde compte tenu de l'isolement de certaines familles. Nous sommes confrontés à une crise démographique qui touche le personnel médical et para-médical. Cette crise risque de s'accroître au cours des dix prochaines années. Il est nécessaire que nous réfléchissions à l'optimisation des compétences. Les programmes nationaux de santé publique ont réaffirmé le rôle du service de Protection maternelle et infantile. Le service est considéré comme un acteur essentiel de la politique de prévention.

Le référentiel répond également aux nécessités qui découlent du management de nos personnels. Il nous faut clarifier nos objectifs ainsi que les contenus des prestations offertes. Ceci doit nous permettre de gagner en efficacité dans un contexte de forte pression des usagers. Nous avons intérêt à valoriser le travail en équipe et le savoir-faire des professionnels

pour anticiper la crise démographique de certains métiers en s'appuyant sur la capitalisation des bonnes pratiques des équipes de terrain.

La démarche a commencé en juillet 2004. La première phase, qui s'est étalée de septembre à décembre 2004, fut consacrée au dialogue avec les équipes de chaque territoire. Ce dialogue a porté sur leurs indicateurs d'activité et les spécificités de leur secteur. Cette période de diagnostic a été très riche d'enseignements. Il s'agit d'une démarche participative exemplaire.

De novembre à avril 2005, des groupes thématiques se sont réunis en compagnie de professionnels de terrain et de cadres de la Direction de la prévention et de la santé (DPS). Ils ont travaillé sur un guide de prestations en posant pour chacune d'entre elles, à partir de besoins identifiés, des objectifs de santé publique, des contenus, des résultats attendus et des préconisations. De février à avril, la DPS a conduit, avec l'Observatoire départemental, un travail de diagnostic territorial en s'appuyant notamment sur les restitutions des premiers groupes et sur les données socio-économiques dont dispose l'Observatoire. Selon les préconisations des groupes thématiques, le groupe projet a procédé à une étude de faisabilité du référentiel PMI et a élaboré un certain nombre de scénarios par territoire. De juin à décembre 2005, un travail de concertation a été mené avec les équipes avant d'entamer le processus de validation. Le contenu du référentiel leur a été présenté et leurs observations ont été recueillies.

Il convient de souligner la qualité des travaux des différents groupes thématiques. Ils sont un concentré de bonnes pratiques et de savoir-faire aux services des usagers. Plusieurs groupes de prestations ont été identifiés :

- les prestations « fil rouge » : elles correspondent à des prestations de prévention primaire absolument incontournables et basiques. Ces prestations s'adressent à un public le plus large possible et constituent un outil de repérage et de dépistage. Les conseils de puériculture ainsi que les conseils de sages-femmes représentent la première des prestations « fil rouge ». S'agissant des conseils de puériculture, la priorité est donnée aux nourrissons dans les six premières semaines de vie. Ceci répond à des demandes croissantes, notamment dans le cadre des sorties précoces de maternité. Le bilan des 3/4 ans est la deuxième prestation « fil rouge ». Il s'agit d'un bilan de premier niveau qui vise l'exhaustivité de la classe d'âge. Il est assuré par une infirmière-puéricultrice assistée d'une secrétaire ou d'une auxiliaire de puériculture. Il permet de repérer les problématiques particulières : le poids, la taille, la mesure de la masse corporelle, la vérification des vaccinations et surtout les dépistages sensoriels (auditif, visuel et troubles du langage). Un lien est établi avec l'enseignement afin d'identifier d'éventuels troubles du comportement ou des difficultés d'adaptation scolaire. Un bilan de deuxième niveau est réalisé si une difficulté est observée lors du repérage exhaustif de premier niveau. Les parents sont alors conviés à un rendez-vous avec un médecin pour un examen médical ainsi qu'un entretien permettant de guider et d'orienter les parents vers une prise en charge adaptée. Ce mode de fonctionnement traduit une évolution de la pratique ;
- les prestations de consultation infantile et pré-natale : elles sont préventives et s'inscrivent dans le dispositif de soins environnants. En moyenne nationale, le service PMI suit environ 30 % de la classe d'âge de 0 à 6 ans, la plus grande partie des familles privilégiant un suivi dans le cadre de l'activité libérale. Les consultations de PMI restent bien entendu ouvertes à tous mais se doivent de privilégier les publics nécessitant une attention particulière, conformément à la loi de 1989 et à un bon usage des moyens publics. Les jeunes enfants de 0 à 2 ans sont notre axe prioritaire ;

- les prestations offertes à des publics cibles, notamment les familles ayant un besoin de soutien éducatif et d'accompagnement dans la prise en charge de soins de leur enfant : le service de PMI participe avec la Direction de l'enfance et la Direction de la vie sociale aux évaluations faisant suite à des informations de signalement d'enfants.

Au travers de ces deux dernières prestations, le référentiel PMI a posé la spécificité d'une approche santé publique et repositionné l'encadrement intermédiaire dans un rôle de régulation d'aide à la décision et de construction d'un projet au service des familles. Par ailleurs, le référentiel reconnaît la place à part entière des actions collectives, notamment des actions d'éducation pour la santé. Enfin, il précise les modalités de suivi des assistantes maternelles, dans le respect du nouveau texte de loi paru en juin 2005 et en anticipation des décrets d'application. Il pose le principe de deux visites par an pour la majeure partie des assistantes maternelles, soit 95 %, et de trois visites par an pour celles qui sont repérées nécessitant une attention particulière, voire une mission de contrôle. La place des médecins est également réaffirmée dans le contrôle et le suivi des établissements petite enfance. Le principe est celui d'une visite tous les deux ans pour les établissements publics, et tous les ans pour ceux qui sont de gestion privée.

Les territoires de PMI du Val d'Oise sont classés en six catégories :

- le territoire d'Argenteuil, Cergy-Pontoise et Gonesse : la population y est contrastée. Le niveau de prévention est déjà élevé et la vigilance doit être maintenue en direction de certains publics ou de certains quartiers plus spécifiquement ;
- le territoire Garges-les-Gonesse, Villiers-le-Bel, Goussainville : ce territoire justifie une mobilisation renforcée compte tenu des difficultés multiples qui sont repérées. Il s'agit d'un secteur où le risque social est évalué élevé et où la densité médicale est plus basse que la moyenne ;
- le territoire du Vexin, de Beaumont-sur-Oise et de Domont : ce territoire est caractérisé par un risque d'isolement des jeunes mères et des familles du fait des difficultés d'accès aux services et des besoins croissants en modes d'accueil. Ceci justifie la mise en place de prestations privilégiant la mobilité des professionnels, notamment au travers des deux prestations « fil rouge » ;
- le territoire de l'Haut-Val, de Sannois et d'Herblay : ce territoire est contrasté mais comporte des communes qui justifient d'une prévention élevée ;
- le territoire de Saint-Leu-la-Forêt, Ermont, Montmorency et Eaubonne : la population de ce territoire connaît moins de difficultés. Elle dispose d'une réelle accessibilité aux soins mais est confrontée à un problème spécifique lié au nombre important d'assistantes maternelles. Ce secteur est également confronté à une grande prématurité justifiant une mobilisation pré-natale.

*Présentation du tableau portant sur les enjeux des territoires au sens du Projet d'Ensemble et les préconisations du référentiel PMI.*

L'étude de faisabilité a été réalisée au regard de nos moyens. Il a été tenu compte des absences de longue durée de certains personnels sur les effectifs des professionnels. Cette étude a permis de montrer la fragilité de petites équipes très rapidement impactées en cas d'absence. Un travail de modélisation à partir des emplois du temps des secrétaires,

infirmières et médecins a permis d'identifier les équipes en capacité de mettre en œuvre le référentiel et celles qui ont besoin d'un renfort. Cette étude de faisabilité a permis d'apprécier le ressenti des équipes, de leur encadrement et de la direction.

L'étude de faisabilité montre le caractère essentiel du métier d'infirmière-puéricultrice. Elles sont le pilier du service de Protection maternelle et infantile. L'étude a mis en évidence l'existence de disparités territoriales. Certains secteurs ont de réelles marges de manœuvre. D'autres ont des équipes en grandes difficultés. Il a été décidé de proposer deux redéploiements de professionnels sur les secteurs les moins en difficulté et de créer en outre quatre à six postes en pluriannuel pour pallier les difficultés des autres équipes. Pour 2006, il est d'ores et déjà proposé la création de deux postes.

L'étude montre également la place essentielle des secrétaires et auxiliaires de puériculture, tant au niveau de la fonction d'accueil que pour garantir l'exhaustivité des bilans de 3/4 ans. D'ici la rentrée 2006, treize emplois aidés, ayant bénéficié d'une formation leur permettant à terme d'accéder au métier d'auxiliaires de puériculture, vont être créés afin de soutenir les territoires les plus en difficultés dans leurs missions d'accueil et de bilan.

La compétence, au sein de la profession médicale, s'amenuise. Quatre équivalents temps plein sont actuellement vacants. Il nous paraît donc prioritaire et légitime de pourvoir ces postes le plus rapidement possible et de les positionner sur les secteurs qui en ont le plus besoin : Plaine de France, Pays de France et Vallée de Montmorency.

En conclusion, je tiens à souligner la grande qualité de ce travail auquel a été associé l'ensemble des professionnels. Il s'agit d'un travail de diagnostic original qui porte à la fois sur les besoins et les ressources. Je souhaite remercier l'ensemble des personnels qui y ont contribué.

Le rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Madame GRIS**

La protection maternelle et infantile est extrêmement importante. Elle occupe une place fondamentale quant au devenir des enfants. On constate, depuis de nombreuses années, que les territoires les plus défavorisés sont ceux qui bénéficient des prestations les moins développées. De même, nous avons pu observer le désengagement des services hospitaliers en matière de grossesse, aussi bien en amont qu'en aval. L'entourage ne pourvoit pas toujours aux besoins des jeunes parents.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de clarifier les objectifs de santé publique. Pourtant, bien que les demandes en matière de PMI soient en constante augmentation, les moyens alloués conservent le même niveau. Vous procédez essentiellement à un exercice de redéploiement en diminuant les moyens des territoires les mieux pourvus et en les redistribuant à ceux qui en ont le plus besoin. Ceci reste insuffisant. Nous aurions souhaité un plus large développement de la PMI.

Toutefois, nous avons décidé de voter en faveur de ce rapport.

**Monsieur BAZIN**

Je rappelle que nous avons prévu six créations pluriannuelles de postes d'infirmière-puéricultrice. Nous avons également prévu de créer treize postes de secrétaire et d'auxiliaire de puériculture. Par ailleurs, quatre postes de médecin restent à pourvoir.

**Madame GRIS**

Les créations de poste doivent tenir compte du désengagement de certains partenaires. Les moyens qui sont alloués à la PMI sont insuffisants compte tenu des enjeux.

**Monsieur ENJALBERT**

Une étude parue récemment dans *The Lancet* a montré que les nuisances sonores pouvaient provoquer des troubles de l'apprentissage. Ce type de troubles a-t-il été observé dans le Val d'Oise ? Si oui, une cartographie a-t-elle été dressée ?

**Monsieur BAZIN**

Nous ne disposons d'aucune donnée particulière sur ce point. Cependant, l'exhaustivité des évaluations va nous permettre de dresser une cartographie plus précise. Ceci permettra d'entamer des recherches plus approfondies et d'effectuer un suivi épidémiologique.

**Monsieur BOSCAVERT**

Il est indispensable que le Département prenne en compte les difficultés éprouvées par certaines familles pour se déplacer. La coordination entre les équipes de circonscription d'action sociale et les services de l'Etat doit être améliorée afin de prévenir au mieux les risques sanitaires et sociaux.

**Monsieur SCELLIER**

Je pense qu'il serait utile d'établir un contrôle des familles qui changent de communes. Les libertés individuelles ne doivent pas faire oublier les nécessités d'organisation collective.

**Monsieur SEBAOUN**

La liberté de circulation est un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen. Nous sommes tous régis par les mêmes règles.

**Monsieur SCELLIER**

Les libertés individuelles sont naturellement garanties, et ne font nullement obstacle à la mise en œuvre de dispositions inspirées par une démarche de prévention sanitaire et de santé publique.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Rapport 4-03 : Troisième schéma départemental gérontologique**

### **Monsieur BAZIN**

Le deuxième schéma a expiré en 2000. Les travaux du troisième schéma ont été relancés en 2004 après la stabilisation de la législation dans ce domaine. Le calendrier d'élaboration a été le suivant :

- travaux des ateliers à l'été 2004 ;
- synthèse de ces travaux en octobre/novembre 2004 ;
- validation par le Conseil Général, la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et le Comité de pilotage ;
- rédaction du document de janvier à avril 2005 ;
- examen par la 4<sup>ème</sup> commission en mai 2005 ;
- validation par l'exécutif en juin 2005 ;
- présentation du document final au CODERPA pour avis ;
- présentation au Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) : le CROSMS a remis un avis favorable.

Cinq éléments de diagnostic ont été établis :

- aspects démographiques : le recensement 1999 avait comptabilisé 156 700 personnes de 60 ans ou plus, soit 14 % de la population. 16 000 avaient plus de 85 ans. En 2010, on évalue à 200 000 personnes cette population. Population qui devrait atteindre 250 000 à 300 000 personnes en 2030. La Vallée de Montmorency et le Vexin sont les territoires où la population est la plus âgée ;
- état de santé de la population des personnes âgées : la maladie d'Alzheimer progresse. 800 000 personnes sont concernées en France, dont 5 000 dans le Val d'Oise. 160 000 nouveaux cas se déclarent chaque année au niveau national. C'est un problème de santé publique compte tenu qu'il s'agit d'une maladie liée directement au vieillissement. Il est prévu une augmentation de l'ordre de 20 % de cas chaque année. L'impact de cette maladie va au-delà de la personne concernée. Elle agit également sur l'entourage familial du malade. La canicule a mis en lumière certaines carences telles que l'isolement des personnes âgées, l'inadaptation de l'habitat, les difficultés à repérer les lieux d'information pour le public, le manque de coordination des professionnels, le manque de personnel formé dans les établissements et les services d'aide à domicile ;
- impact de l'allocation d'autonomie dans le Val d'Oise : l'allocation a concerné 10 000 bénéficiaires au cours de l'année 2004. Les personnes à domicile constituaient 54 % des bénéficiaires. Le budget est de 35 millions d'euros. 20 millions d'euros sont destinés aux personnes à domicile. Les 15 autres sont consacrés aux établissements. Il s'agit d'une politique publique d'importance. A domicile, un bénéficiaire sur deux est en GIR 4. En établissement, un bénéficiaire sur deux est en GIR 1 ou 2 ;
- évaluation de l'offre de service à domicile : huit bénéficiaires sur dix de l'offre de soins infirmiers à domicile ont plus de 75 ans. Il existe douze services de soins infirmiers à domicile dans le Val d'Oise pour une capacité de 793 places au premier semestre 2005. Le taux d'équipement est de 15,8 pour mille. Le taux de l'Ile-de-France est de 16,7 pour mille. Les soins infirmiers à domicile font preuve d'une forte disparité territoriale. Il s'agit d'une compétence de l'Etat dont le financement relève de l'Assurance maladie. L'offre de service d'aide à domicile relève désormais plus directement de la compétence du Conseil

Général. Une procédure d'autorisation et de tarification se met en place progressivement. Il s'agit d'un maillon incontournable d'une politique de maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie. A ce titre, leur modernisation et leur développement représentent un enjeu majeur pour le Département. Ceci d'autant plus que leur développement sera nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins des personnes handicapées dans le cadre de la nouvelle prestation de compensation du handicap. L'offre est insuffisamment développée. Le maillage territorial est relativement homogène mais lacunaire. Les services sont peu structurés et répondent difficilement aux besoins croissants des personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'APA. Les métiers sont à l'heure actuelle peu qualifiés et peu attractifs. L'offre est quasiment inexistante en soirée, week-end et jours fériés.

Nous avons souhaité, dès 2003, mettre en oeuvre un plan de modernisation et de développement des services d'aide à domicile. Nous avons défini quatre points principaux :

- promouvoir et valoriser les métiers de l'aide à domicile ;
- accompagner les associations dans la définition ou la redéfinition de leurs projets associatifs ;
- faciliter les recrutements des demandeurs d'emploi en fonction des besoins des associations d'emplois familiaux ;
- développer la prise en compte de l'usager.

Le Département s'est engagé dans cette démarche sans attendre les orientations du schéma. Le Val d'Oise est le seul département à avoir signé une convention avec les services de l'Etat. Cela a permis de mobiliser les financements des différents services ainsi que les fonds sociaux européens. Il s'agit d'un projet transversal qui mobilise au sein du Conseil Général la Direction de l'action économique et la Direction des personnes âgées.

Au 31 décembre 2004, nous avons près de 9 000 places réparties dans 118 établissements d'hébergement collectif. 54 % des lits étaient médicalisés. Un 1/3 des places sont en logement foyer et les 2/3 des places sont habilitées à l'aide sociale. Le taux d'équipement était de 179 lits pour 1 000 personnes de plus de 80 ans en 1999. Ce taux est en baisse du fait de l'augmentation de la population de plus de 75 ans. La répartition est inégale entre les territoires. L'offre d'hébergement est saturée. Le taux d'occupation atteint 96 % voire 98 %. La restructuration des logements foyers est un enjeu pour les cinq prochaines années.

Les orientations définies par le schéma sont les suivantes :

- prévenir l'isolement social et familial de la personne âgée ;
- favoriser la prévention des risques sanitaires liés au vieillissement ;
- structurer et développer l'offre de service à domicile ;
- adapter, améliorer et développer une offre d'hébergement diversifiée ;
- renforcer la coordination et l'action des professionnels autour de la personne âgée.

Ces cinq orientations sont déclinées en seize fiches actions. Ceci confirme la volonté du Département de développer des réponses permettant d'accompagner les personnes âgées dans leur choix de vivre le plus longtemps possible à domicile, et d'offrir une capacité d'hébergement adaptée aux besoins des personnes âgées les plus dépendantes lorsque le maintien à domicile n'est plus possible.

Ces orientations découlent des réflexions et propositions élaborées au sein de quatre ateliers thématiques. Ces ateliers ont rassemblé les représentants des personnes âgées, des professionnels et des élus. Les problématiques ayant été abordées sont les suivantes :

- la personne âgée dans notre société : un certain nombre de fiches actions ont pour but de favoriser les liens entre générations et les actions d'animation et de loisir, favoriser l'adaptation des logements, inciter au développement des transports adaptés, faciliter l'information du public sur les dispositifs d'aide et renforcer la lutte contre la maltraitance. Il faut également favoriser la prévention des risques sanitaires liés au vieillissement. Il convient d'améliorer la prise en charge de la personne démente, réduire la surmortalité liée aux événements environnementaux et réduire les risques de dépendance liés aux chutes ;
- la coordination des professionnels : il nous faut redéfinir les missions des points conseil 3<sup>ème</sup> âge et définir des complémentarités avec les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS). Il nous faut également évaluer les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie et en contrôler la mise en œuvre. Il nous faut développer les plates-formes de services de proximité. Il nous faut désigner un référent pour chaque personne titulaire de l'aide personnalisée à l'autonomie ;
- la prise en charge des malades Alzheimer ou désorientés ;
- la qualité de l'offre de service à domicile et en établissement : il nous faut développer et structurer l'offre de service à domicile. Il convient pour cela de structurer les services à travers la mise en œuvre de la procédure d'autorisation et de tarification. Il convient aussi de favoriser le développement des services pour pouvoir répondre aux besoins croissants des personnes les plus dépendantes. Il nous faut structurer et développer l'offre de service pour garantir une qualité de vie à domicile. Cela suppose de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action en vue de moderniser et de professionnaliser les services existants, de prévoir des services d'astreinte et de garde et d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention tels que la garde itinérante de nuit. Il nous faut développer l'offre de service de soins infirmiers à domicile, redéfinir les zones d'intervention des services de soins infirmiers, offrir des places supplémentaires et créer des synergies avec les services d'aide à domicile. Il nous faut développer les places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, prévoir un programme de création de places spécifiques d'accueil de jour pour permettre aux familles de souffler, favoriser l'intégration de places d'hébergement temporaire. S'agissant de l'adaptation de l'accueil des personnes âgées, il nous faut créer des places supplémentaires en établissement spécialisé d'ici 2010, retenir des projets sur des territoires prioritaires (Rives de Seine, Vallée de Montmorency, Plaine de France), ajuster les orientations en 2008 en nous appuyant sur le nouveau recensement, maintenir un taux de 50 % de lits médicalisés habilités à l'aide sociale par territoire, soutenir les projets associatifs ou publics non lucratifs habilités à l'aide sociale par une aide au financement de l'étude du projet et une subvention de 20 % du coût total de l'investissement. Il nous faut proposer une offre de logement diversifiée en préservant le caractère familial des logements foyers et des petites maisons de retraite, en créant des services d'aide à domicile à proximité pour répondre aux besoins des résidents devenant dépendants. Il nous faut développer des structures de type pensions de famille dans les zones rurales ou semi-rurales.

Les axes fonctionnels du schéma consistent à :

- proposer une assistance technique à l'étude des projets de création ou de restructuration ;

- favoriser le travail en réseau des professionnels.

Le rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je vous remercie pour la présentation de ce rapport et je félicite les services pour le travail accompli.

### **Madame LE TEXIER**

Le Val d'Oise est un département qui connaîtra l'une des croissances les plus fortes de la population âgée dans les vingt ans à venir. Ce rapport dresse un état des lieux parfaitement documenté. Les orientations laissent quant à elles à désirer. Nous sommes confrontés une fois encore à un catalogue de bonnes intentions. Les objectifs à court, moyen et long terme n'apparaissent pas.

Tout d'abord, il nous paraît dommage d'établir un schéma 2006/2010 en s'appuyant sur les données démographiques du recensement de 1999.

Les actions de maintien à domicile sont prioritaires. Pour autant, le Conseil Général ne parvient pas à recenser précisément l'offre de service d'aide à domicile.

Le schéma révèle que seulement 28 % des personnes bénéficiant de l'aide à domicile sont titulaires de l'APA. Rien n'explique un si faible taux. Les services et les familles seraient-ils confrontés à un manque d'informations ?

Dans le domaine des soins à domicile, le schéma précise que le Val d'Oise est sous-équipé en matière de services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SIAD).

Le Président du Conseil Général a longtemps été celui qui autorisait l'implantation des maisons de retraite. On constate que le taux d'équipement varie de 79 lits pour 1 000 personnes âgées dans le bassin de Cergy à 218 lits pour 1 000 dans le Vexin. Cette répartition n'est absolument pas harmonieuse.

Les foyers logements représentent 23 % de l'offre au niveau national. Dans le Val d'Oise, ils représentent plus du tiers de l'offre.

Le taux de places habilitées à l'aide sociale n'a cessé de baisser. Ceci rend beaucoup plus difficile l'accès aux maisons de retraite pour les personnes aux revenus modestes. Rien n'empêche le Conseil Général d'exiger des établissements privés une quote-part de places habilitées à l'aide sociale.

Je souhaite souligner la faiblesse en matière de coordination. Seuls trois CLIC ont été créés sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise.

Ce bilan met en lumière nos difficultés de façon intéressante et objective. Mais qu'en est-il des objectifs ? Les fiches actions, censées définir les axes de la politique départementale pour

la période 2006/2010, ne sont qu'une suite de vœux. Le point 3-3 préconise de développer le nombre de places temporaires. Pour autant, aucune projection chiffrée n'est stipulée.

Nous souhaiterions voir apparaître des propositions concrètes en faveur du maintien de la vie sociale après 60 ans. Les subventions aux clubs du troisième âge ne suffisent pas. De même, les problèmes de transport, qui constituent un facteur d'isolement et de perte d'autonomie, nécessitent une prise en charge concrète.

L'état des lieux que dresse ce rapport est irréprochable. Par contre, le caractère prospectif du rapport est insipide.

Néanmoins, nous voterons ce schéma.

### **Monsieur BAZIN**

Je tiens à préciser que les chiffres du rapport s'appuient sur des projections 2005. Par ailleurs, les aides des caisses de retraite, qui demeurent extrêmement importantes, expliquent le faible pourcentage de l'APA.

L'hétérogénéité territoriale constitue l'une des conséquences des coûts du foncier. Cette hétérogénéité est prise en compte dans la délivrance des autorisations accordées aux projets d'établissements. La totalité des projets qui est actuellement soumise à l'instruction relève du domaine privé lucratif. Le domaine associatif rencontre des difficultés pour se positionner en raison notamment des nouvelles réglementations qui sont apparues.

Notre offre en matière de foyers logements est supérieure à la moyenne nationale. Le fait que certains foyers logements soient dans l'incapacité de se transformer en Etablissements assurant l'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) explique cette forte proportion.

Les CLIC ont fait l'objet d'un transfert récent de l'Etat aux départements. Le Val d'Oise a augmenté le budget attribué aux CLIC de 50 %. Nous devons réfléchir à leur intégration dans notre dispositif de points conseils.

L'ambition du schéma est de répondre à l'ensemble de la demande. Les actions à mettre en œuvre seront formalisées au fur et à mesure, en collaboration avec nos partenaires.

### **Monsieur SCELLIER**

Un schéma est un document d'orientation. Il ne s'agit pas d'un document directif compte tenu qu'interviennent des acteurs extérieurs au Département.

### **Monsieur CALABUIG**

Je souhaite saluer la qualité du travail accompli. Je regrette toutefois le manque d'objectifs précis. Le plan de marche doit être davantage rythmé compte tenu de l'échéance de 2010. Je constate que le territoire Rives de Seine est le plus mal loti en ce qui concerne le nombre de places disponibles dans les établissements pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Comment comptez-vous rattraper ce retard ?

Les services m'ont confirmé que des réunions bilans seront organisées chaque année. Ces réunions rassembleront-elles l'ensemble des partenaires concernés ? Les orientations pourront-elles être révisées en fonction de l'évolution des besoins ?

Des mesures concrètes peuvent-elles être appliquées pour garantir aux familles les plus modestes l'accès aux établissements ? La formation du personnel des établissements prend-elle en compte l'âge des personnes concernées par ces services ?

Les moyens en personnel restent insuffisants. Le manque d'aides-soignantes dans les maisons de retraite est un fait établi. Par ailleurs, comment comptez-vous répondre aux revendications des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord s'agissant de la gratuité des transports collectifs ?

Je voterai en faveur de ce schéma.

### **Monsieur BAZIN**

Il est indispensable que nous veillions à maîtriser les coûts des maisons de retraite. La procédure de conventionnement a permis la création de 488 équivalents temps plein. Ces créations de poste doivent permettre l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées et la médicalisation des établissements. Les coûts de personnel doivent rester accessibles pour le Département.

Je prends note de votre volonté de pouvoir suivre annuellement les objectifs du plan, et vous précise que les partenaires extérieurs seront effectivement associés. S'agissant des transports collectifs nous sommes persuadés qu'il faut savoir raison garder.

### **Monsieur STREHAIANO**

Le rapport fait état des réserves foncières du Val d'Oise pour créer de nouveaux établissements. Serait-il possible d'élaborer un dispositif qui permette, en liaison avec les maires, d'identifier les secteurs à forte demande et d'apporter des solutions aux portages des terrains ?

### **Monsieur BAZIN**

Ce document a pour but d'identifier les territoires dans lesquels des efforts doivent être consentis. Nous devons effectuer un travail de prospection en collaboration avec les collectivités locales. Il est important que nous favorisions l'essor de projets associatifs.

### **Monsieur SCELLIER**

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Motion relative au Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF)**

### **Monsieur SCHELLIER**

Cette motion est rejetée, après avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur SEBAOUN**

Concernant la motion signée par le groupe socialiste, il était convenu que nous menions un débat en séance.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je vous propose de reporter ce débat à la prochaine séance.

### **Monsieur SEBAOUN**

L'un des points de la séance est consacré au STIF. Le 30 janvier, avant notre prochaine réunion, la Région décidera de la désignation de ses membres, en fonction du débat autour de l'amendement Devedjian. Pour le moment, cet amendement crée une minorité de blocage, que nous n'approuvons pas. La position de la Région dépendra des débats autour de cet amendement. Nous risquons, en raison du changement du mode de désignation, d'aboutir à une majorité des deux tiers constituée par Paris et la Région. Ce point rendrait caduc l'amendement Devedjian. Les conséquences de celui-ci ne sont pas seulement politiques.

### **Monsieur SCHELLIER**

Le fait de désigner seulement des représentants de la gauche est de la responsabilité de la Région. La répartition n'est pas prévue à la proportionnelle et je ne reprocherai pas à la Région de désigner des représentants seulement issus de la majorité. Cela étant, celle-ci est aujourd'hui d'une certaine couleur politique, qui peut se retrouver modifiée dans les années à venir. Cette désignation uniforme pourrait créer une jurisprudence, qui ne favoriserait pas le parfait fonctionnement du STIF. Un débat plus profond pourrait être mené lors de la prochaine séance.

### **Monsieur ARNAL**

A mon sens, la responsabilité concernant cette éventuelle jurisprudence est du fait de l'amendement Devedjian et de l'UMP. Je regrette que la majorité départementale, sur ce dossier important du fonctionnement des transports en commun, ne fasse que réagir à une manipulation de la droite, visant à bloquer le fonctionnement du STIF.

### **Monsieur SCHELLIER**

L'amendement Devedjian a été adopté par l'Assemblée Nationale, à certaines heures de la nuit, contre l'avis du Gouvernement. Je crois que la discussion est définitive et se place dans le cadre du projet de loi de finances rectificative.

**Monsieur ARNAL**

Le Gouvernement souhaitait que Monsieur le Ministre s'en remette à la volonté de l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement était favorable à l'amendement Devedjian mais se révélait contre la centralisation de la désignation.

**Monsieur CALABUIG**

Monsieur Sébaoun a parfaitement présenté la situation. Je souhaite un vote sur cette mention dès aujourd'hui.

**Monsieur SUEUR**

J'ai appris que Monsieur Huchon n'était pas hostile à un compromis, sans pour autant être suivi par une grande partie de sa majorité.

**Monsieur SCELLIER**

Je crains que nous ne puissions plus avancer sur ce dossier. Il appartient à la majorité régionale de prendre ses responsabilités. Une majorité uniforme et très forte n'est de l'intérêt de personne.

La motion est rejetée à la majorité.